Image not found or type unknown

vente d'appartement en démembrement bloquée par un nu-propriétaire muet!!

Par **ksimone**, le **02/06/2021** à **11:53**

propriétaire d'un appartement (à 50% en pleine propriété et le reste en usufuit) je désire vendre ce bien. MALHEUREUSEMENT un nu-propriétaire refuse de répondre. Un avocat, par LRAR a fait une mise en demeure (échue le04/04/2021) sans succès. Que puis-je faire pour que ce dossier avance, tant au niveau de l'avocat qu'à celui du bloqueur?

Que pensez-vous de la société patrimoin indivis?

Merci.

Par **youris**, le **02/06/2021** à **14:02**

bonjour,

comme la nue-propriété de cet appartement est en indivision, pour vendre ce bien , il faut l'accord de tous les indivisaires.

à défaut d'accord de tous les indivisaires, vous devez demander au tribunal judiciaire de vendre ce bien indivis malgré le refus d'un indivisaire.

comme vous avez un avocat, il doit vous renseigner sur cette procédure.

salutations

Par **ksimone**, le **02/06/2021** à **16:37**

Merci de votre réponse. Mais depuis le 04/04/2021 la seule réponse recueillie auprès de l'avocat est la réflexion! AUSSI JE PENSE que ne rien faire fait le jeu de mon bloqueur qui a tout intérêt à ce que les choses trainent jusqu'à ce que j'atteigne 81 ans. (l'usufruit passant à 20% dans 2 ans.

Par **youris**, le **02/06/2021** à **17:24**

bonjour,

vous avez le droit de prendre l'avis auprès d'un autre avocat.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés